

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 L'an deux mil dix-huit

Présents : 9 Le 16 novembre à 18 heures 30

Votants : 12 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2018

**PRESENTS :** MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –  
SAVIN

MMES LEVIN – MALLAH

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM ESTIENNE – FAURE – SUTRE

**POUVOIRS :**

MME MOUNIER a donné pouvoir à M DESCLIDES

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

**2018-11-07 D :**

**Objet : Augmentation du temps de travail de M LOUINEAU**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de la charge de travail confiée à l'agent va évoluer début 2019 avec la prise en compte de nouvelles tâches qui étaient initialement assurées par les services techniques de la Communauté d'Agglomération GrandAngoulême. Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet créé initialement pour une durée de 22 heures par semaine par délibération n°2018-02-03 D du 16 février 2018, à 23h15 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 34 et 97, vu le décret n°91- 298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, vu le tableau des emplois, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois.

Fait à Jauldes, le 19 novembre 2018

Le Maire  
Eric SAVIN

